

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LN VEGETAL DESIGN

I – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales complètent les conditions particulières (devis) établies par l'EI COUZY-SEIGNEUR Hélène (ci-après le Prestataire) et sont applicables au Client. En cas de contradiction entre les conditions générales et les conditions particulières, ces dernières priment. Ces conditions prévalent sur tout autre document et notamment sur toutes conditions générales d'achat du Client. Toute signature d'un devis par le Client vaut acceptation expresse et inconditionnelle des conditions générales ainsi que des conditions particulières.

II – COMMANDE

Toute commande fait l'objet d'un devis envoyé par le Prestataire au Client, par e-mail ou remise en main propre, d'une durée de validité de 30 jours à compter de sa date. Le devis mentionne les caractéristiques essentielles des prestations à titre d'information précontractuelle au sens de l'article 1112-1 du Code civil.

La commande est définitive dès lors qu'elle a été validée par le Client par signature du devis et que le règlement du premier acompte a été perçu par le Prestataire. Les modalités de paiement sont mentionnées dans les conditions particulières (devis).

Tout devis signé engage définitivement le Client, sauf exercice de la faculté de rétractation énoncée à l'article XI ci-après.

III – PRESTATIONS

Les prestations proposées par le Prestataire sont les suivantes :

1. La conception de jardin.
2. Le conseil en aménagement de jardin et en gestion écologique.
3. Le coaching sous forme de cours de jardinage à domicile.
4. L'animation d'ateliers collectifs sur le thème du jardin et de la biodiversité.

Les prestations 1, 2 et 3 sont des prestations de conseil. Aucune obligation de résultat ne pèse sur le Prestataire dont la mission se borne à prodiguer des conseils et à proposer des solutions d'agencement extérieur ainsi que des outils en vue de leur mise en œuvre, sur la base des informations communiquées par le Client. Le Client reste maître de ses choix et de leur mise en œuvre. En outre, le Client reconnaît que les prestations n'incluent pas la faisabilité technique du projet, laquelle est laissée sous la responsabilité du Client et/ou des professionnels qui seront mandatés par le Client en vue de la mise en œuvre des préconisations du Prestataire.

Les Prestations sont réalisées conformément aux étapes prévisionnelles et aux conditions mentionnées dans le devis. Le Prestataire fera ses meilleurs efforts en vue de réaliser les Prestations dans des délais conformes aux attentes du Client, sans engagement quant à un délai fixe.

La prestation 3 nécessite la prise de rendez-vous et la mise en place d'un planning le cas échéant. Toute prise de rendez-vous engage le Client. En conséquence, tout rendez-vous non honoré n'ayant pas fait l'objet d'une annulation au minimum 72h à l'avance fera l'objet d'une facturation.

Enfin, il est précisé qu'en cas d'impossibilité d'exécuter une prestation pour des faits imputables au Client (sauf annulation dans les délais visée ci-dessus), le paiement sera dû et aucun remboursement n'aura lieu.

En cas d'annulation d'une séance à l'initiative du Client, le Prestataire fera ses meilleurs efforts en vue de la reporter à une date ultérieure. Il ne saurait être tenu responsable des délais de report eu égard à son planning.

En cas de retard du Prestataire, celui-ci s'engage à rattraper le temps perdu selon des modalités à convenir avec le Client.

Concernant les prestations 3 et 4, le Prestataire peut être contraint d'annuler une séance de coaching ou un atelier pour cas de force majeure, tel que défini par le code civil et/ou reconnu par la Jurisprudence, ainsi qu'en cas de conditions climatiques défavorables, ou de seuil d'inscrits insuffisant pour les ateliers tel que défini au sein du devis, et s'engage à organiser un nouvel atelier ou une nouvelle séance de coaching dans les meilleurs délais. L'annulation ou le report à l'initiative du Prestataire ne pourra donner lieu au paiement d'une quelconque indemnité au profit du Client. En cas d'annulation d'une séance à l'initiative du Prestataire, ce dernier s'engage à la reporter dans les quinze (15) jours maximum, sauf impossibilité indépendante de sa volonté (blessure, maladie, conditions climatiques défavorables...). En cas de report d'un atelier du fait de l'annulation à l'initiative d'un ou plusieurs inscrits, le montant de l'atelier sera facturé aux inscrits ayant annulé moins de 72 heures à l'avance.

IV – PRIX

Les prix sont détaillés dans le devis et font l'objet d'un règlement conformément aux conditions convenues dans ledit devis. Toute somme réglée en application du devis ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement, et ce même si l'intervention du Prestataire était interrompue avant la réalisation de toutes les prestations convenues.

Les prix indiqués dans le devis s'entendent strictement pour une exécution conforme au contenu de devis et n'engagent jamais le Prestataire pour des prestations supplémentaires. Toute modification des prestations définies dans le devis, qu'elle

résulte d'un choix du Client ou d'une réglementation nouvelle, doit faire l'objet d'un avenant écrit et préalable ou d'un nouveau devis accepté.

Les fournisseurs et enseignes nommés par le Prestataire en vue de la réalisation des préconisations ne sont que des suggestions qui n'engagent pas le Client qui reste libre du choix de ses intervenants le cas échéant.

Les budgets prévisionnels de travaux sont donnés à titre indicatif et n'engagent nullement le Prestataire, le Client devant faire son affaire personnelle du chiffrage desdits travaux.

Le suivi du chantier qui pourra être réalisé par le Prestataire ne sera qu'esthétique, et en aucune façon technique, et ce afin de vérifier la conformité visuelle avec le cahier des charges validé avec le Client. Les professionnels appelés à intervenir en vue de réaliser la conception proposée par le Prestataire resteront redevables du suivi technique dont la responsabilité ne saurait incomber au Prestataire.

Prestation de conseil et de coaching

Le Prestataire fera ses meilleurs efforts eu égard à son expérience et à son professionnalisme afin de prodiguer les conseils adéquats compte tenu des attentes et objectifs du Client. Néanmoins, le Prestataire ne saurait garantir le succès d'un objectif précis ou l'atteinte d'un résultat déterminé.

V – CONDITIONS DE REGLEMENT

Les conditions de règlement sont précisées dans le devis. A défaut de précision, les conditions sont les suivantes : 30 % à la signature du devis, le solde à réception de facture.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit et immédiatement l'application de pénalités de retard calculées sur la base de trois (3) fois le taux de l'intérêt légal ainsi que le paiement de l'indemnité forfaitaire recouvrement de 40 euros si vous êtes un Client professionnel.

VI – RESILIATION

A l'initiative du Client – Le Client pourra résilier le contrat à tout moment par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Dans pareille hypothèse, la résiliation prendra effet à compter de la réception de ladite lettre par le Prestataire et toutes les sommes prévues au sein du devis seront alors dues en intégralité.

A l'initiative du Prestataire – Le Prestataire pourra résilier le contrat à tout moment en cas de manquement du Client rendant impossible, difficile ou compromise la réalisation de ses prestations, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Dans pareille hypothèse, la résiliation prendra effet à compter de la réception de ladite lettre par le Client et ce dernier demeurera redevable du paiement de toutes les phases achevées ou commencées par le Prestataire.

VII – RESPONSABILITE

S'agissant d'une mission de conseil, le Client reconnaît que le Prestataire n'est tenu qu'à une obligation de moyens. La responsabilité résultant de la mise en œuvre de ses conseils et préconisations ainsi que de leur faisabilité technique incombe soit au Client lorsqu'il se charge lui-même de la mise en œuvre des préconisations, soit aux professionnels qui seront mandatés à cette fin par le Client, sans que le Prestataire n'ait à répondre des manquements ni du Client ni desdits professionnels.

L'ensemble des pièces écrites et graphiques transmises par le Prestataire ne pourra en aucun cas se substituer aux plans d'exécution techniques ou à tous autres documents techniques nécessaires à la réalisation des travaux.

Le Prestataire décline en conséquence toute responsabilité quant à la réalisation des préconisations, à leur coût et à leur rendu final.

En outre, le Prestataire ne saurait être tenu responsable en cas de non réalisation ou de non aboutissement du projet du Client.

Le Prestataire n'est ni maître d'ouvrage délégué, ni maître d'œuvre dans la réalisation de travaux et, à ce titre, n'engage pas sa responsabilité en ces qualités. Son intervention se limite, le cas échéant, à la mise en relation de son Client avec des professionnels qualifiés dans les domaines recherchés, lesquels demeureront responsables de la mise en œuvre de la préconisation, de leur exécution ainsi que du suivi technique du chantier.

Enfin, le Prestataire ne sera en aucun cas lié contractuellement aux professionnels pouvant intervenir en vue de la réalisation de ses préconisations. Ces derniers seront liés contractuellement au Client uniquement et supporteront seuls la responsabilité et les garanties découlant de leurs prestations, sans recours contre le Prestataire.

La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée qu'en cas de faute commise lors de la réalisation des prestations. Outre l'exonération du fait d'un cas de force majeure, sa responsabilité ne pourra notamment pas être engagée en cas :

- d'impossibilité de réaliser un atelier ou une séance de coaching ou d'annulation de ceux-ci pour un fait indépendant de sa volonté (imprévu familial, problème de santé, problème de transport, intempéries...);
- de blessures surgissant en cours de séances ou d'ateliers ou postérieurement, sauf faute du Prestataire;
- d'accident survenu au cours d'une séance ou d'un atelier.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LN VEGETAL DESIGN

De manière générale, le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée, vis-à-vis des Clients professionnels dans le cadre de la réalisation de ses prestations, que pour les dommages matériels directs, certains et prévisibles lors de la signature du devis, et ce dans la limite du montant hors taxes du devis. En aucun cas, le Prestataire ne sera tenu au paiement des dommages indirects, immatériels ou économiques.

VIII – RESERVES

Prestation de conception de jardin

Les livrables fournis par le Prestataire sont des suggestions émises par celui-ci. Aussi, le Client se réserve la possibilité d'y apporter toute modification en vue de la réalisation de son projet.

Les produits proposés par le Prestataire dans le cadre de ses préconisations ne sont pas couverts par une garantie de disponibilité. En outre, leurs prix sont fournis à titre indicatif, renseignés à date et hors frais de livraison éventuelle. Ils n'engagent nullement le Prestataire.

Le Prestataire ne garantit en aucun cas que les couleurs à l'écran ou imprimées correspondent exactement aux produits en vente. Le Client est conscient que, s'agissant de végétaux, les visuels proposés sont non contractuels. Les formes, couleurs et aspects peuvent différer. En outre, le Client prend acte que les visuels font état de végétaux à maturité.

IX – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur tous les visuels (études, dessins, modèles, prototypes, photographies, illustrations, moodboards, croquis, planches ...) réalisés en vue de la fourniture des services au Client, qui font l'objet d'une protection au titre des droits d'auteur. Leur remise au Client n'emporte en aucune façon transfert de droits.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits documents sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire, sauf son droit de les utiliser en vue de la réalisation des préconisations et de les communiquer aux professionnels chargés d'intervenir sur la base des préconisations du Prestataire.

X – AUTORISATIONS

Le Client autorise le Prestataire à réaliser des photos et des vidéos de son jardin à tous les stades de son intervention, ainsi qu'après la réalisation des travaux par le Client ou après livraison du chantier par les professionnels intervenus en vue de réaliser les préconisations du Prestataire. Le Client autorise le Prestataire à utiliser et à exploiter lesdites photos et vidéos, sans limite quant au support, à la durée, à l'objet ni à la territorialité, sous réserve de conserver l'anonymat du client.

En outre, le Client s'engage à permettre au Prestataire l'accès aux lieux concernés par le contrat en vue de permettre l'exécution des prestations.

Le Client reconnaît que le Prestataire aura toute latitude en vue de la prise de mesures et de cotes.

XI – FACULTE LEGALE DE RETRACTATION

Le Client consommateur est informé que, conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la consommation, il bénéficie d'un délai de rétractation de QUATORZE (14) jours à compter de la signature du contrat. Pour l'exercer, le Client devra adresser au Prestataire, avant l'expiration du délai susvisé, sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, éventuellement au moyen du formulaire prévu à cette fin ci-dessous. La preuve et le coût de cet envoi pèsent sur le Client. Ce dernier a la possibilité de demander au Prestataire de commencer à exécuter les prestations avant l'expiration du délai de QUATORZE (14) jours dans les conditions mentionnées sur les conditions particulières. Toute prestation exécutée pendant le délai de rétractation est pleinement due.

XII – MEDIATION

En cas de litige, conformément aux dispositions des articles L.616-1 et suivants du code de la consommation, le Client consommateur a la possibilité de solliciter gratuitement un médiateur de la consommation. Le médiateur de la consommation auquel le Prestataire a adhéré est :

Société La Médiation Professionnelle - Alteritae
5, RUE SALVAING 12000 RODEZ
<https://www.mediateur-consommation-smp.fr>
SIRET 81438535700011

Enfin, conformément à l'article 14.1 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai 2013, le Client peut également recourir à la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) de la Commission européenne, accessible par ce lien : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/ind ex.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

XIII – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Prestataire devra collecter, traiter et conserver, aux moyens d'outils papier et informatiques, des informations à caractère personnel concernant directement ou indirectement le Client, et en particulier celles dont le caractère obligatoire est signalé, en vue de la conduite, du suivi et de l'exécution des contrats.

A défaut d'une telle collecte, la demande du Client ne pourra pas être traitée.

Les informations collectées seront destinées aux services du Prestataire et conservées :

- jusqu'à l'extinction du contrat et de tous les droits et actions nés de son chef, augmentée de 3 ans à des fins d'animation et de prospection ;
- pendant toute la durée exigée par la loi en matière de conservation des pièces comptables.

Pour la poursuite des mêmes finalités, le Client accepte que le Prestataire partage ces données et leurs mises à jour avec les juridictions, les auxiliaires de justice et ses cotraitants et sous-traitants.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'interrogation, de limitation, d'effacement et du droit de demander la portabilité de ses données. Il peut, en outre, s'opposer au traitement de ses données ou voir celui-ci limité. Il dispose enfin du droit de définir des directives sur la manière dont il souhaite que soient exercés ces droits, après son décès. Ces droits peuvent être exercés auprès du Prestataire, aux coordonnées ci-après : LN VEGETAL DESIGN, 3 allée des Closeries 3720 LA RICHE OU contact@lvegetaldesign.fr.

Le Client est également informé et accepte que les données le concernant soient utilisées par le Prestataire à des fins de prospection, afin de lui faire parvenir ses offres ou celles de ses partenaires. Cependant, le Client est informé qu'il pourra s'opposer à tout moment à cette utilisation. En cas de réclamation sur l'utilisation de ses données personnelles par le Prestataire, le Client pourra s'adresser à la Commission informatique et libertés, 3 place de Fontenoy – TSA 80715, 75334 Paris Cedex 7.

En vertu de son droit d'opposition au démarchage téléphonique, le Client consommateur est informé qu'il peut s'inscrire gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique via le site internet accessible à l'URL www.bloctel.gouv.fr.

XIV – INTEGRALITE ET GLOBALITE DES ACCORDS

Les conditions générales et particulières constituent l'intégralité des accords des parties et remplacent, annulent et prévalent sur toutes conventions (écrites ou verbales) et documents antérieurs que les parties auraient pu conclure ou échanger ayant un objet identique ou semblable à celui des présentes.

XV – DIVISIBILITE

Le fait que l'une quelconque des stipulations des présentes conditions soit ou devienne illégale ou inapplicable n'affectera en aucune façon la validité ou l'applicabilité des autres stipulations des présentes. Les parties négocieront de bonne foi afin de remplacer la stipulation devenue illégale ou inapplicable par une ou des stipulations valables et aussi proches que possible de l'intention commune des parties. La ou les stipulations de remplacement engageront les parties à compter de la date à laquelle elles auront été convenues.

XVI – DROIT / LANGUE APPLICABLES

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de traduction, seule la langue française fera foi.

Dans les relations avec les Clients professionnels, attribution de compétence est donnée au Tribunal de commerce de TOURS.